RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

- **Rapport de gestion sur les comptes sociaux 2019**
- **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2019**
- **Etats financiers annuels 2019**

THERADIAG SA
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 14.765.956,90 euros
Siège social : 14 rue Ambroise Croizat – 77183 Croissy Beaubourg
RCS Meaux 339 685 612
(ci-après dénommée la « Société » ou « THERADIAG »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A. RAPPORT DE GESTION 5
I SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SA FILIALE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE .5
I.1 Présentation succincte de la Société et de l'activité au cours de l'exercice écoulé 5
I.2 Faits marquants de l'année 2019 5
I.2.a – Signature d'un accord de développement et de distribution avec Immunodiagnostic Systems (IDS) et obtention du marquage CE pour l'automate i-Track10 5
I.2.b - Conclusion d'un nouveau partenariat aux Etats-Unis avec HalioDX.....6
I.2.c - Fin du différend judiciaire avec Hob Biotech 6
I.2.d– Conclusion de trois contrats de distribution en Asie 6
I.2.e – Augmentations de capital 7
I.2.f – Evolution de la gouvernance de Theradiag 7
I.2.g - Eligibilité au plan PEA-PME 8
II PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE 8
III ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE 12
IV EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE 12
V PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 13
V.1 Compte de résultat 13
V.2 Bilan 14
V.3 Proposition d'affectation du résultat 15
V.4 Charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts 15
VI TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE.....16
VII SUCCURSALES 17
VIII FILIALES ET PARTICIPATIONS 17
IX EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE POUR LA SOCIETE 17
IX.1 Transmission universelle de patrimoine de PRESTIZIA au profit de THERADIAG 17
IX.2 Transfert du contrat de liquidité à la société de bourse PORTZAMPARC – BNP Paribas ...17
IX.3 Marquage CE des quatre premiers kits i-Tracker® 18
X INFORMATIONS JURIDIQUES 18
X.1 Aliénations d'actions (participations croisées) 18
X.2 Actions d'autocontrôle et participations croisées 18
X.3 Pratiques anticoncurrentielles.....18
X.4 Informations relatives au capital de la Société 18
XI INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES 23
XII INFORMATIONS DIVERSES.....23
XII.1 Délais de paiement clients et fournisseurs 23
XII.2 Montant des prêts inter-entreprises.....26
XII.3 Mandats des Commissaires aux comptes.....26
XII.4 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme (Directive UE 2015/849).....26

XIII GOUVERNANCE DE LA SOCIETE.....26

B. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....29

I LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 30

II CONVENTIONS REGLEMENTEES 34

III TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL 35

IV MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE 37

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice.

Les rapports du Commissaire aux comptes et le présent rapport de gestion du Conseil d'administration, incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social de la Société dans les conditions et les délais prévus par la loi.

A. RAPPORT DE GESTION

I SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SA FILIALE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le présent rapport de gestion porte sur l'activité et les résultats de la société THERADIAG (la « **Société** ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La filiale PRESTIZIA (« **PRESTIZIA** »), dont la Société a acquis 100 % du capital le 30 avril 2012, n'a enregistré aucun flux commercial ou financier durant l'exercice écoulé (ni en 2018) hormis des frais administratifs mineurs.

La cessation totale de l'activité de PRESTIZIA ne justifie plus la consolidation de ses comptes dans ceux de la Société qui était jusqu'à présent effectuée de manière volontaire. Les titres de participation représentant la détention de PRESTIZIA par la Société ont été totalement amortis dans les comptes de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Par conséquent et à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société ne présentera plus de comptes consolidés.

Par ailleurs, Prestizia a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de Theradiag avec effet au 10 janvier 2020 (cf IX.1 du présent document).

I.1 Présentation succincte de la Société et de l'activité au cours de l'exercice écoulé

THERADIAG est une société française, créée en 1986, spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation d'outils de diagnostic in vitro et de théranostic, au travers de deux divisions ou « *Business Units* » dédiées, à savoir :

- La Business Unit « Théranostic » (alliance du traitement et du diagnostic), développe des tests mesurant l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques. Elle commercialise la gamme Lisa-Tracker®, marquée CE, une solution complète de diagnostic multiparamétrique pour la prise en charge des patients atteints de maladies auto-immunes et traités par biothérapies. La gamme i-Tracker® est en cours de développement et sera lancée en 2020.

- La Business Unit « Diagnostic In Vitro » développe, commercialise et distribue des offres complètes de tests de diagnostic in vitro pour le dépistage des maladies auto-immunes, des maladies infectieuses et des allergies. Elle propose des tests aux techniques variées (Elisa, tests rapides, immunofluorescence, Dot, immunochie, chimiluminescence, biologie moléculaire…) ainsi que des gammes d'automates et de solutions pour le diagnostic à haut débit, basées sur la technologie Multiplex de Luminex.

Grâce à cette offre complète et innovante, THERADIAG participe au développement de la « médecine personnalisée », favorisant l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses.

La Société est basée à Marne-la-Vallée. Au cours de l'exercice 2019, l'entreprise comptait environ soixante collaborateurs.

I.2 Faits marquants de l'année 2019

I.2.a – Signature d'un accord de développement et de distribution avec Immunodiagnostic Systems (IDS) et obtention du marquage CE pour l'automate i-Track10

Theradiag a signé avec IDS un accord permettant l'accès, sous sa marque, à l'automate de dernière génération i10 d'IDS, plateforme technologique innovante en Chimiluminescence, permettant du tube à tube (random access), et connectable aux chaînes analytiques robotisées des plateaux techniques. IDS fabriquera pour Theradiag cet automate i-Track10 exclusivement réservé à la gamme de produits de monitoring des biothérapies. L'accord inclut

également la distribution par IDS des kits TRACKER®, produits de monitoring des biothérapies, sous son format Elisa actuel (LISA TRACKER®) mais aussi par la suite sur l'automate i-Track 10 ® au nom i-Tracker®, et également sur l'automate i10 d'IDS, dans 33 pays dont notamment l'Allemagne, et toute l'Amérique latine.

Le 18 novembre 2019, la Société a annoncé avoir réalisé le marquage CE de son automate i-Track10 et que sa mise sur le marché a été déclarée auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

I.2.b - Conclusion d'un nouveau partenariat aux Etats-Unis avec HalioDX

Afin de renforcer la commercialisation de sa gamme de tests de monitoring des biothérapies aux Etats-Unis, Theradiag a signé un nouveau contrat avec HalioDX, expert français dans le diagnostic innovant des maladies du système digestif, implanté aux Etats-Unis à travers son propre laboratoire CLIA.

La gamme de tests de Theradiag est rebaptisée Optimabs by Theradiag spécifiquement pour les besoins du marché américain.
Cet accord prévoit que la société HalioDx prendra en charge la chaine logistique de réception d'échantillons, de réalisation des tests et de facturation pour le compte de Theradiag.

Les efforts promotionnels seront pilotés directement par Theradiag et permettrons de mieux contrôler son développement sur le marché américain, favorisant une approche directe des institutions hospitalières, des autorités de santé américaines, des sociétés pharmaceutiques, des leaders d'opinion, des sociétés savantes et des associations de patients.

I.2.c - Fin du différend judiciaire avec Hob Biotech

En 2015, Theradiag et HOB Biotech ont signé plusieurs accords relatifs à une coopération commerciale entre les deux sociétés. En raison de difficultés dans la mise en œuvre de cette coopération, Theradiag n'a pas été en mesure de distribuer en Europe les produits convenus, ni de commercialiser ses réactifs en Chine. En conséquence, Theradiag a entamé en 2018 une procédure judiciaire à Singapour contre HOB Biotech.

Le différend opposant Theradiag et Hob Biotech a été résolu de manière amiable par la signature d'un accord transactionnel aux termes duquel Hob Biotech a versé à Theradiag, à titre de règlement final de tout montant qui pourrait être réclamé, un montant global de six cent cinquante mille (650 000) euros, incluant le rachat des instruments que Theradiag avait acheté à HOB Biotech. Ce montant a été payé par HOB Biotech immédiatement après la signature du protocole transactionnel et le retrait par Theradiag de son action à Singapour a été effectué. En conséquence, Theradiag et HOB Biotech ne sont définitivement plus liées par les obligations de leurs accords de 2015.

I.2.d – Conclusion de trois contrats de distribution en Asie

Theradiag a renforcé sa présence dans les marchés stratégiques et notamment en Asie grâce à une association avec trois nouveaux distributeurs dans le « greater China » : en Chine, à Hong-Kong-Macao et à Taïwan. Ces acteurs distribueront les principaux tests de monitoring des biothérapies de la gamme TRACKER®.
Le potentiel de croissance est important :

- En Chine plus de 5 millions de personnes souffrent de polyarthrite rhumatoïde et l'incidence des maladies inflammatoires chroniques augmente rapidement ainsi que les traitements par biothérapies. Dans ce pays, le rapprochement avec Hongquan Medical Technology permet à Theradiag de coopérer de manière non-exclusive avec un spécialiste unique des maladies inflammatoires chroniques, bénéficiant de son expertise dans les domaines de la gastroentérologie et des maladies Inflammatoires Intestinales (IBD).

- A Hong-Kong et Macao, Theradiag se rapproche de manière exclusive de l'une des plus importantes entreprises pharmaceutiques, Hindwing, pour commercialiser ses produits et aura accès à des hôpitaux de référence en Chine et en Asie.
- A Taïwan, Theradiag s'associe avec Medtri de manière exclusive, l'un des leaders spécialisés dans les technologies médicales.

Les partenaires, en plus de la distribution des kits relaieront également les dernières avancées scientifiques concernant le monitoring des biothérapies auprès des *Key Opinion Leaders* de cette région. Ceci permettra de soutenir les recommandations des autorités Asiatiques datant de mai 2019, en faveur de l'utilisation d'outils de monitoring des biothérapies.

I.2.e – Augmentations de capital

Lors de sa réunion en date du 4 février 2019, le Conseil d'administration a décidé de procéder à la rectification du nombre d'actions nouvelles créées au titre de l'acquisition définitive d'actions gratuites constatée par le Conseil lors de sa réunion en date du 18 septembre 2018, pour tenir compte d'une erreur matérielle et a décidé en conséquence de procéder à la rectification du montant capital social qui s'élevait alors à 14.751.053 euros au lieu de 14.754.643,30 euros.

Outre les exercices de bons de souscription d'actions remboursables (les « BSAR ») décrits ci-dessous, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 26 mars 2019, a constaté la création (i) de 1.173 actions à la suite de l'acquisition définitive de 1.173 actions gratuites attribuées le 28 septembre 2016 représentant une augmentation de capital social d'un montant nominal de 1.994,10 euros portant ainsi le capital social de 14.751.148,20 euros à 14.753.142,30 euros et (ii) de 3.500 actions à la suite de l'acquisition définitive de 3.500 actions gratuites attribuées le 28 février 2017 représentant une augmentation de capital social d'un montant nominal de 5.950 euros portant ainsi le capital social de 14.753.142,30 euros à 14.759.092,30 euros.

I.2.f – Evolution de la gouvernance de Theradiag

Lors de sa réunion en date du 11 décembre 2018, le Conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Monsieur Bertrand de Castelnau en qualité de Directeur Général de la Société en remplacement de Monsieur Michel Finance, dont le mandat a pris fin au 31 décembre 2018. Monsieur Bertrand de Castelnau a commencé à exercer ses fonctions à compter du 21 janvier 2019. Madame Fabienne François avait été nommée par le Conseil d'administration en qualité de Directeur Général par intérim afin d'assurer ces fonctions entre le 1er janvier 2019 et le 20 janvier 2019.

Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 4 février 2019, Monsieur Bertrand de Castelnau a été coopté en remplacement de Madame Dominique Costantini, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'en 2019, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 16 mai 2019 qui a également décidé de renouveler le mandat de Monsieur Bertrand de Castelnau pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2022 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Madame Dominique Takizawa a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 16 mai 2019 et n'a pas été remplacée.

Monsieur John Li a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 19 septembre 2019. Lors de sa réunion en date du 20 septembre 2019, le Conseil d'administration a coopté, en remplacement de Monsieur John Li, Monsieur Gejia Ouyang pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'en 2020, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir le 14 mai 2020 et lors de cette même Assemblée, il sera proposé le renouvellement du mandat de Monsieur Gejia Ouyang.

I.2.g - Eligibilité au plan PEA-PME

La Société a par ailleurs confirmé son éligibilité au PEA-PME conformément aux articles L. 221-32-2 et D. 221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier fixant les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME comme suit :

- L'entreprise emploie moins de 5 000 salariés, et
- Son chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 500 millions d'euros ou le total de son bilan est inférieur à 2 000 millions d'euros.

Les investisseurs peuvent intégrer les actions de Theradiag au sein des comptes PEA-PME dédié à l'investissement dans les petites et moyennes valeurs, bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

II PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont inhérents à son activité et à sa capacité à financer ses activités de développement. Parmi eux :

- *Risques d'insuccès des projets de recherche et de développement*

La Société pourrait ne pas bénéficier pleinement de ses investissements en recherche et développement en cas d'échec technique ou industriel si les produits développés ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou s'ils ne rencontraient pas de succès commercial.

En effet, la Société devrait investir des montants importants dans la recherche et le développement de produits. Des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou commerciales concernant ces produits pourraient avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et la rentabilité de la Société, notamment :

- la sélection en amont des nouveaux produits ou de nouveaux domaines de développement pourrait s'avérer peu pertinente et ne pas déboucher sur le lancement de nouveaux produits ;
- les équipes de recherche et développement pourraient ne pas parvenir à développer les nouveaux produits nécessaires aux objectifs stratégiques de l'entreprise, tant pour la conquête de nouveaux marchés que pour le maintien des débouchés actuels ;
- le co-développement avec d'autres partenaires technologiques de produits importants pour la croissance de la Société pourrait s'avérer plus difficile qu'escompté et les lancements correspondants pourraient être retardés ou abandonnés. Ce risque s'est matérialisé avec la rupture des accords commerciaux entre la Société et Hob Biotech.
- le lancement des nouveaux produits pourrait nécessiter des investissements, tant en recherche et développement qu'en marketing, en production et en frais commerciaux plus importants que ceux prévus par la Société ;
- la commercialisation de certains produits pourrait être empêchée ou plus coûteuse que prévu, en raison de l'existence de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers ;
- les nouveaux produits pourraient ne pas répondre suffisamment aux besoins du marché et ainsi n'être adoptés par les laboratoires et/ou la communauté médicale qu'après un délai plus long que prévu ;
- les produits commercialisés par la Société pourraient présenter des défauts susceptibles d'en retarder la commercialisation, d'affecter leur succès commercial ou de mettre à la charge de la Société des frais supplémentaires pour remédier à ces défauts et/ou pour indemniser les clients ;
- les concurrents de la Société pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, seraient mieux adaptés à la demande du marché ou qui pourraient rendre obsolètes certains produits de la Société en cours de développement ou déjà commercialisés et ce, avant même que celle-ci n'ait pu couvrir les frais qu'elle avait engagés dans le cadre de la recherche, du développement et de la commercialisation de ces nouveaux produits ; enfin,
- le Théranostic, qui est considéré comme un facteur de croissance à moyen et long terme de la Société, pourrait connaitre un développement plus lent qu'attendu (l'apport médical des produits

pourrait s'avérer plus difficile à démontrer que prévu, les changements induits dans la pratique médicale pourraient ne pas être adoptés par les laboratoires d'analyses biologiques, les médecins ou les autres professionnels de santé selon le rythme voulu, et/ou les organismes règlementaires et de remboursement pourraient insuffisamment valoriser l'innovation associée).

- *Risques relatifs aux lancements commerciaux de nouveaux produits de diagnostic ou de théranostic*

Au moment de leur commercialisation, les nouveaux produits de diagnostic ou de théranostic proposés par THERADIAG (qu'ils s'agissent de produits « *in house* » ou commercialisés pour le compte de tiers) pourraient être reçus de manière négative par les laboratoires d'analyses biologiques, les médecins ou les autres professionnels de santé.

Si la Société ne parvenait pas à faire accepter par le marché les produits proposés, ceci pourrait avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et plus généralement le développement de la Société. L'acceptation par le marché, le niveau de prix, la rapidité de pénétration du marché par les produits de la Société et l'augmentation des volumes vendus dépendront, notamment, de leur valeur médicale ajoutée, de leurs performances en termes de sensibilité et de spécificité, de leur sécurité, de leur facilité d'utilisation, de leur statut réglementaire, de leur niveau de remboursement ainsi que des autres avantages qu'ils présenteront face aux produits de la concurrence.

La Société développe une part importante de son activité sur des produits de théranostic.
En conséquence, elle est exposée :

- au risque de rupture technologique de produits venus de la concurrence
- au risque lié au cycle de vie des produits pharmaceutiques.

En effet, si les médicaments monitorés par les tests de théranostic de THERADIAG perdaient leur enregistrement ou étaient remplacés par de nouveaux tests ou de nouveaux médicaments, cela pourrait réduire l'activité des tests Theradiag de manière importante.

- *Risques liés à l'activité de distribution et de partenariat de la Société : dépendance vis-à-vis des distributeurs et/ou des partenaires implantés à l'étranger, risque de perte d'un contrat de distribution*

L'activité de distribution de produits de diagnostics et d'autres produits plus spécifiques présente plusieurs risques.

La Société a mis en place un réseau de commercialisation conclu avec des distributeurs et/ou partenaires implantés principalement à l'étranger. La Société est dépendante des efforts marketing et commerciaux déployés par ces distributeurs et/ou partenaires et d'une manière générale, ce système de vente indirecte maintient la Société dans un niveau de dépendance commerciale à l'égard de ses partenaires sur qui elle s'appuie, particulièrement en ce qui concerne la relation que ces derniers entretiennent avec leurs clients ou leur réseau de prescripteurs.

A cet égard, la Société ne peut garantir que des accords de distribution et/ou de partenariats importants en termes de chiffre d'affaires ou de développements futurs de la Société ne seront pas remis en cause. La survenance de tels évènements entraînerait une perte de gamme de distribution et impacterait le volume des ventes attendu et pourrait donc avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière, le développement et la rentabilité de la Société. Toutefois, ce risque est considéré comme faible puisque l'activité de distribution représente une faible part du chiffre d'affaires de la Société en 2019.

- *Risques liés à l'environnement réglementaire*

Les contraintes règlementaires, notamment la réglementation sur le marquage CE dans le Diagnostic In Vitro, pourraient restreindre la capacité de la Société à mettre ses produits « *in house* » sur le marché ou rendre leur fabrication plus coûteuse. Les produits « *in house* » de la Société font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables selon les pays où ces produits sont commercialisés.

L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois et requérir d'importantes ressources financières. Le site de fabrication fait également l'objet d'autorisations et de contrôles périodiques. En conséquence, des dispositions règlementaires pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché par la Société de ses produits « *in house* » nouveaux,
- obliger la Société à interrompre la production ou la commercialisation de produits existants,
- modifier les procédés de fabrication, ou
- imposer des contraintes coûteuses à la Société.

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) effectue des inspections de sites se trouvant sur le territoire français. A la suite de ces inspections, il existe un risque que la Société se voit contrainte de réaliser des travaux nécessaires à la remise en conformité de son site de Croissy Beaubourg. La réalisation de tels risques aurait un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

Depuis l'inspection réalisée par l'ANSM sur le site de la Société en 2015, celle-ci n'a pas fait l'objet d'une nouvelle procédure d'inspection. Toutefois, une inspection réalisée par la Food and Drug Administration a eu lieu en février 2019 et aucune remarque ou défaut de conformité n'a été identifié par la FDA. La Société a également subi en 2019, comme chaque année, un audit de renouvellement (et tous les trois ans de re-certification) de son certificat ISO 13485 : 2016 et a obtenu un tel renouvellement.

- *Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des soins de santé*

Le succès commercial de la Société dépendra, en partie, du niveau de remboursement de ses produits par les organismes de santé publique, les assureurs privés, les organismes de gestion intégrée des soins de santé et tout autre organisme. Aucune garantie n'existe sur les modalités de remboursement qui seront appliquées aux produits de la Société, ni sur le caractère suffisant d'un tel remboursement. Si les produits de la Société n'obtenaient pas ou plus un niveau de remboursement raisonnable, leur acceptation par le marché pourrait être défavorable.

Par ailleurs, l'effet de mesures législatives ou règlementaires visant à réduire les dépenses de santé pourrait se traduire par des baisses de prix importantes des produits de la Société. Cette évolution limiterait la capacité de la Société à générer un chiffre d'affaires en ligne avec ses prévisions.

- *Risques liés aux produits défectueux*

La Société pourrait être exposée à un risque de mise en cause de sa responsabilité lors de la commercialisation de ses produits, en particulier si l'un de ses produits entraînait un faux résultat d'analyse qui lui-même entraînerait une décision thérapeutique erronée.

Bien que la Société n'ait fait l'objet d'aucune action en responsabilité ou autre plainte liée à la mise en œuvre de sa technologie ou à l'utilisation de ses produits à ce jour, elle ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux conséquences d'actions en responsabilité civile qui pourraient être engagées contre elle, ou pour répondre à une situation exceptionnelle ou inattendue.

Une telle action en responsabilité contre la Société, même si elle n'aboutissait pas, pourrait s'avérer longue, coûteuse en frais de défense et avoir des effets négatifs sur l'image et la situation financière de la Société.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de ces risques.

Pour prévenir un tel risque, la Société a souscrit à une assurance responsabilité civile.

- *Risques liés aux activités internationales*

La Société exerce ses activités dans le monde entier. Ainsi, les risques encourus par la Société propres aux activités internationales sont nombreux, notamment :

- les risques liés aux changements inattendus ou aux défauts d'harmonisation en matière de réglementation, particulièrement commerciale ou fiscale ;
- les risques liés aux variations de taux de change ;
- les risques liés aux changements politiques ou économiques affectant une région ou un pays donné et notamment de non transfert des devises (dollar) du pays où est situé le client payeur ;
- les risques liés aux réglementations locales qui diffèrent d'un pays à l'autre ;
- les risques liés à la survenance de nouvelles réglementations relatives au contrôle des exportations à l'encontre de pays dans lesquels se trouvent certains clients de la Société, à toute déviation par rapport aux réglementations des pays dans lesquels la Société opère, ces réglementations étant généralement spécifiques, évolutives et complexes ;
- les risques douaniers, la Société pouvant être contrôlée et éventuellement faire l'objet de redressements.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques serait donc susceptible d'avoir une incidence défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

- *Risque d'illiquidité*

Le financement de la croissance de la Société s'est historiquement effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital. La Société a peu de dettes bancaires. Un emprunt de 230 k€ ayant permis le financement du nouveau partenariat conclu avec IDS a été souscrit au cours de l'exercice 2019 ; le solde restant dû au 31 décembre 2019 est de 211 k€.

Elle est donc peu exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

La Société a également des engagements de crédit-bail auprès de deux établissements financiers.

Les autres engagements correspondent aux avances remboursables accordées par BPI France Innovation.

La Société a planifié ses besoins de financements en fonction du développement de certains produits entrainant des dépenses significatives de recherche et de développement dont les revenus récurrents seront futurs. Néanmoins, si des investissements exceptionnels devaient être effectués, la Société pourrait éventuellement connaitre une situation de manque de trésorerie.

- *Ressources incertaines en capitaux et financement*

Si l'entreprise était dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance, elle rechercherait d'autres sources de financement, comme le renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital et/ou la souscription d'emprunts bancaires.

La Société pourrait ne pas parvenir à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aurait besoin, ou il est possible que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables. Dans ce cas, la Société pourrait notamment devoir : (i) retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherche et développement de nouveaux produits ou de nouvelles technologies ou (ii) le cas échéant, renoncer à certaines opérations de croissance externe.

De plus, si la Société levait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

- *Risque de dilution*

Dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants, administrateurs et employés, la Société a régulièrement émis ou attribué des options de souscription d'actions, des bons de souscription d'actions et des actions gratuites.

La Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission où à l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société. Dans l'hypothèse où la Société ne serait pas en mesure de dégager suffisamment de ressources d'exploitation, elle pourrait être amenée à faire à nouveau appel au marché par l'émission d'actions nouvelles.

De manière générale, toute émission ou attribution complémentaire d'actions ou autres instruments financiers donnant accès au capital, entraînerait une dilution pour les actionnaires de la Société.

- *Exposition de Theradiag aux incidences de l'épidémie de coronavirus*

Les conséquences potentielles de l'épidémie actuelle de Covid-19 (dit "Coronavirus") sur l'activité de Theradiag ont été identifiées, analysées et qualifiées. A mi-mars, concernant l'approvisionnement, l'impact estimé restait limité. La société dispose toujours à ce stade d'un stock de marchandises et de produits finis de plusieurs mois. Concernant les ventes, l'impact est directement lié à l'évolution de la situation économique et sanitaire, et notamment à l'accès aux établissements hospitaliers clients de Theradiag, tant en France qu'à l'international.

De plus, conformément aux recommandations gouvernementales, la Société a mis en place toutes les mesures prescrites pour ses collaborateurs, en particulier pour certains d'entre eux le télétravail, là où il peut s'appliquer.

Un plan de continuité d'activité a été décidé et est appliqué depuis le 17 mars 2020. L'activité de Theradiag a été organisée afin de garantir une activité minimale de production, de gestion des commandes, d'expéditions et de service client 'Hotline'.

La société continue de suivre l'évolution de la situation avec la plus grande attention et s'adapte aux recommandations du Gouvernement.

III ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les coûts de recherche et développement ont été activés à hauteur de 854.492 €.

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, 282.234 euros ont été enregistrés en produit d'impôt au titre du Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

Le principal projet de la Société au cours de l'exercice 2019 a été le développement des kits Tracker Infliximab et Adalimumab positionnables sur l'automate i-Track10® de la société IDS.

IV EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimation de bénéfice.

THERADIAG va continuer dans les prochaines années de développer la fabrication de kits théranostics, « *in House* » en IVD, ainsi que la distribution, en France, de produits innovants notamment en biologie moléculaire.

L'activité de distribution en IVD non-propriétaire continuera de décroître tandis que l'activité de théranostic est amenée à progresser de manière très importante en particulier aux Etats-Unis et à l'export et devrait constituer à terme le premier vecteur de croissance de Theradiag.

La commercialisation en Europe des i-Track10® et de ses menus constitue d'ores et déjà une progression de l'activité Théranostic.

Au-delà de la France (49 % du chiffre d'affaires en 2019), les ventes aux Etats-Unis sont amenées à croître.

V PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

V.1 Compte de résultat

V.1.a - Chiffre d'affaires

	31/12/2019			31/12/2018		
en k€	**IVD**	**Theranostic**	**Total**	**IVD**	**Theranostic**	**Total**
CA Distribution	2 795	0	2 795	2 363	0	2 363
CA In House	2 412	4 431	6 843	2 538	4 010	6 548
Chiffre d'affaires	**5 207**	**4 431**	**9 638**	**4 901**	**4 010**	**8 912**

Au 31 décembre 2019, Theradiag a réalisé un chiffre d'affaires de 9,6 millions d'euros contre 8,9 millions d'euros en 2018. L'activité Théranostic enregistre une forte croissance de +10,5% portée par les ventes de kits LISA TRACKER® en routine qui représente dorénavant l'activité récurrente de la société sur ce segment.

L'activité Diagnostic in Vitro (IVD) affiche une progression de +6% incluant des ventes importantes d'instrumentations non récurrentes du 1er semestre.

V.1.b - Autres produits d'exploitation

Ils sont essentiellement constitués de la production immobilisée des frais de R&D investis sur le projet Lisa Tracker pour un montant de 854,5 k €.

V.1.c - Taux de marge (en k€)

	2019	**2018**
Revenues	9 638	8 913
CoS variable	3 216	2 142
Gross Profit after variable costs	6 422	6 772
Gross margin after var.	*67%*	*76%*
CoS fixed	1 853	2 035
Gross profit	4 569	4 737
Gross margin	*47%*	*53%*

Issu de la comptabilité analytique, le taux de marge brute de l'entreprise s'établit à 47 % en 2019.
En 2019, Theradiag a procédé à des ventes élevées d'équipements de laboratoire, à marge réduite.

V.1.d - Autres charges hors R&D

* Les charges de personnel ont légèrement diminué, bénéficiant de la réduction des charges patronales, les salaires bruts seuls ayant progressé de 1,8% par rapport à 2018 pour un effectif supérieur d'une personne :

	2018	**2019**
Effectif moyen	58,7	60

Les autres achats et charges externes progressent seulement de 0,8% (21 k€) mais diminuent en pourcentage des ventes : 27,8% en 2019 pour 29,8% en 2018.

V.1.e - Charges de R&D

Les charges totales de R&D ont été atteignent été portées à l'actif de l'entreprise pour 854 k€.

V.1.f –Résultat financier

Le résultat financier est en amélioration en raison de la diminution des coûts d'affacturage et de la reprise de la provision pour dépréciation des actions propres (contre une dépréciation de 114 k€ en 2018).

V.1.g - Résultat exceptionnel

Son montant positif de 674,6 k euros reflète, pour l'essentiel, les conséquences comptables et financières de l'arrêt définitif des relations commerciales avec le partenaire HOB partiellement compensées par l'impact d'une transaction avec un salarié (-204 k€)

L'ensemble des éléments figurant en compte d'actif et de passif en relation avec ce partenaire a été soldé.

V.1.h - Impôt sur les sociétés

Malgré le résultat bénéficiaire de l'exercice, le report de déficits antérieurs conduit à n'enregistrer aucun Impôt sur les sociétés en 2019.

En revanche, le Crédit d'Impôt Recherche a été comptabilisé à hauteur de 282 k€ en 2019 contre 238 k€ en 2018, imputable à 100% à la division Théranostic.

V.1.i - Résultat net

Il ressort des éléments précédents un bénéfice net de +349 k€ qui aurait été de -326 k€ hors résultat exceptionnel.

V.2 Bilan

V.2.a - Actifs immobilisés

Les frais de Recherche & Développement (internes et externes) ont été activés à hauteur de 854 k€.

Les autres immobilisations financières sont constituées :

- Des dépôts de garantie versés aux bailleurs et au factor de la Société
- Du contrat de liquidités réparti comme suit :
  - Actions propres et BSAR : 129 033 €
  - Liquidités : 3 925 €

V.2.b – Actifs circulants

- Stocks : leur valeur nette globale augmente de 74 k€ (+4%), décomposée en +7% d'augmentation du stock MP et + 2% du stock marchandises ;
- Créances clients : elles diminuent de -141 k€ (-12%) grâce à un meilleur recouvrement à l'export
- Autres créances : ce poste est constitué essentiellement du Crédit Impôt Recherche qui a légèrement diminué de 8 k€ par rapport à l'exercice 2018.

V.2.c - Disponibilités

Le montant des disponibilités à fin 2019 s'élève à 2 899 k€ contre 3 419 k€ à fin 2018.
Dans ce solde figurent des OPCVM monétaires pour 19.834 €.

V.2.d - Capitaux propres

Ils sont constitués des éléments suivants :

Capitaux propres au 31/12/2018 :	5.030.968 €
Résultat de l'exercice :	348 909 €
Augmentation de capital	14 808 €
Prime d'émission liée aux BSAR	1 343 €
Capitaux propres au 31/12/2019 :	5.396.028 €

V.2.e – Autres fonds propres, Provisions pour risques et Dettes

Les avances conditionnées de Bpi France ont diminué de 262 k€ en raison de la poursuite de leur remboursement ; ces avances portaient sur les contrats PISI Tracker PISI Carena.

Les provisions pour risques ont été reprises à hauteur de 261 k€. Restent 14 k€ au titre d'un litige prud'homal en cours.

Le solde des Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit est de 211,3 k€ au 31 décembre 2019, un emprunt de 230 k€ ayant été souscrit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 pour financer le nouveau partenariat conclu avec IDS.

V.2.f - Passifs courants

Les dettes fournisseurs sont en augmentation par rapport à 2018 de 103 k€ , dû à l'allongement de notre crédit fournisseur.

Les dettes fiscales et sociales diminuent de 228 k€ par la reprise d'une provision constituée en 2018 et couvrant le départ de dirigeants.

V.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à 348 909 € en totalité au poste « Report à nouveau » qui sera ainsi porté après affectation à un solde débiteur de - 19.912.079 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

V.4 Charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 intègrent des dépenses ou charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts, à savoir une fraction d'amortissement excédentaire sur les véhicules de tourisme, dont il vous sera demandé d'approuver le montant s'élevant à 43.265 euros.

VI TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE

Vous trouverez ci-dessous le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Exercice	**2019**	**2018**	**2017**	**2016**	**2015**
Date clôture	*31/12/2019*	*31/12/2018*	*31/12/2017*	*31/12/2016*	*31/12/2015*
Durée	*12 mois*	*12 mois*	*12 mois*	*12 mois*	*12 mois*
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	14 765 957	14 751 148	14 728 939	11 699 278	10 439 482
dont Capital social appelé	14 765 957	14 751 148	14 728 939	11 699 278	10 439 482
Capital social non appelé					
Nombre d'actions ordinaires	8 685 857	8 679 258	8 664 082	6 881 928	6 140 872
Nombres maximal d'actions futures à créer					
sur options de souscription d'actions (OSA)		-	-	-	-
sur OCA	néant	néant	néant	néant	néant
Sur warrants (BSA4)	44 966	44 966	68 420	68 420	68 420
Sur warrants (BSA5)	néant	33 970	33 970	33 970	33 970
Sur warrants (BSA,BSA 1-1, BSA 1-2, BSA 1-3, BSA2, BSA3)*	23 810	23 810	23 810	23 810	23 810
Sur warrants (BSA6)	61 390	61 390	61 390		
Sur warrants (BSAR)	néant	1 225 715	1 227 282		
Actions gratuites	25 000	9 581	23 190	16 190	-
Résultat global des opérations effectives					
Chiffres d'affaires (H.T)	9 637 614	8 911 512	9 224 599	9 144 307	7 717 108
Résultats avant impôts, amortissements et provisions	(954 954)	(809 772)	(2 531 845)	(1 166 941)	(4 010 761)
Impôts sur les bénéfices	(282 234)	(277 840)	(256 715)	(97 193)	(281 126)
Résultats après impôts, amortissement et provisions	348 909	(785 672)	(6 913 330)	(1 676 284)	(4 123 367)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultats après impôts, mais avant amortissement et provisions	(0.077)	(0.061)	(0.263)	(0.155)	(0.607)
Résultats après impôts, amortissements et provisions	0.040	(0.091)	(0.798)	(0.244)	(0.671)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Nombre de salariés (au 31-12)	60	59	65	65	64
Montant de la masse salariale	2 988 485	2 878 950	3 560 660	3 395 210	3 292 202
Montant des charges patronales	1 481 466	1 514 648	1 808 682	1 752 884	1 669 101

VII SUCCURSALES

Néant.

VIII FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le 30 avril 2012, THERADIAG a acquis 100% des actions de la société PRESTIZIA.

Créée le 3 avril 2011, PRESTIZIA était une société par actions simplifiée à associé unique, ayant pour Président Monsieur Bertrand de Castelnau. Basée à Marne-la-Vallée, elle consacrait son activité au développement de nouveaux outils de détection basés sur l'identification de microARN spécifiques.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société PRESTIZIA a réalisé une perte de 11.871,74 euros.

A ce jour, la société PRESTIZIA a cessé son activité et a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (cf paragraphe IX.1 ci-dessous).

IX EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE POUR LA SOCIETE

IX.1 Transmission universelle de patrimoine de PRESTIZIA au profit de THERADIAG

Par décision en date du 4 décembre 2019, THERADIAG, associée unique de PRESTIZA, a décidé la dissolution sans liquidation de la société PRESTIZA et la transmission universelle du patrimoine (la « **TUP** ») de PRESTIZA au profit de THERADIAG.

Le 10 décembre 2019, un avis annonçant la dissolution sans liquidation a été publié dans le journal d'annonces légales Le Pays Briard ayant pour conséquence d'ouvrir la période d'opposition des créanciers pour une durée de 30 jours. A la fin de la période d'opposition des créanciers, un certificat de non opposition a été délivré par le greffe du Tribunal de commerce de Meaux ayant pour effet la réalisation de la TUP de PRESTIZA au profit de THERADIAG.

A la suite de la réalisation de la transmission universelle du patrimoine de PRESTIZIA au profit de THERADIAG, la société PRESTIZIA a été radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux le 24 janvier 2020 avec effet au 10 janvier 2020.

IX.2 Transfert du contrat de liquidité à la société de bourse PORTZAMPARC – BNP Paribas Group

Le 16 janvier 2020, la Société a conclu un nouveau contrat de liquidité avec PORTZAMPARC – BNP Paribas Group, qui a pris effet le 3 février 2020 et il a été mis fin au contrat de liquidité conclu le 2 mai 2014 avec la société Kepler Cheuvreux.

Pour la mise en œuvre du nouveau contrat conclu avec PORTZAMPARC, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 104 687 titres transférés de l'ancien contrat de liquidité
- 21 413,17 euros en espèces de l'ancien contrat de liquidité

IX.3 Marquage CE des quatre premiers kits de tests i-Tracker® de la gamme TRACKER®

Theradiag a annoncé le 9 mars 2020 que le marquage CE de ces quatre premiers kits i-Tracker® est désormais effectué et que leur mise sur le marché a été déclarée auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Ces kits Infliximab et Adalimumab sont validés à la fois sur les molécules princeps et sur les biosimilaires.
Theradiag prévoit de progressivement poursuivre les développements et marquages CE des produits i-Tracker® sur la gamme LISA Tracker®.

X INFORMATIONS JURIDIQUES

X.1 Aliénations d'actions (participations croisées)

Néant.

X.2 Actions d'autocontrôle et participations croisées

Il n'existe pas d'action d'autocontrôle ni de participation croisée au 31 décembre 2019.

X.3 Pratiques anticoncurrentielles

Aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre du Groupe ou de la Société par l'Autorité de la concurrence durant l'exercice clos le 31 décembre 2019.

X.4 Informations relatives au capital de la Société

X.4.a Répartition du capital social et des droits de votes au 31 décembre 2019

Se référer aux sections I.2.f et V.2.d du présent document concernant les augmentations de capital qui ont été réalisées au cours de l'année 2019.

Au 31 décembre 2019, le capital de la Société était composé de 8.685.857 actions.

Compte tenu des informations reçues en application des dispositions de l'article L.233-7 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2019. Le calcul des droits de vote tient compte des droits de vote double attribués statutairement aux actions inscrites au nom du même titulaire dans les registres de la Société depuis au moins deux ans.

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2019, les actions composant le capital et les droits de vote se répartissent de la façon suivante :

Au 31 décembre 2019	Nombre total d'actions	% du capital	Nombre total de droits de vote	% des droits de vote
Hob Biotech Group	741.056	8,5 %	1.482.112	15,5 %
Management	21.972	0,3 %	41.363	0,4 %
Autres actionnaires	7.922.829	91,2 %	8.051.913	84,1 %
Total	**8.685.857**	**100,0 %**	**9.575.388**	**100,0 %**

Dans le tableau ci-dessus, le nombre total des droits de vote et les pourcentages de droits de vote sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote telles que les actions auto-détenues.

X.4.b Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société

En application des dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants ou leurs proches sur les titres de la Société entre le 1er janvier 2019 et la clôture de l'exercice 2019.

X.4.c Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Nous devons également vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours et ce conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce.

Nous vous indiquons que la Société a conclu avec la société Kepler Cheuvreux, en date du 2 mai 2014, un contrat de liquidité dont l'objet est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des actions de THERADIAG sans entraver le fonctionnement régulier du marché.

Nous vous indiquons qu'en date du 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 113.187 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 3.925,44 euros
- Valeur comptable des actions : 132.958,62 euros

Il est rappelé que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité dédié ::

- Nombre d'actions : 10.500 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 263.000 euros

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, le tableau, ci-après, fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2019 :

Contrat entre Kepler Cheuvreux et THERADIAG	Quantités	Cours
Actions en compte au 01/01/19	113.900	0,95 €
Actions achetées (cours moyen)	22.988	1,1745 €
Actions vendues (cours moyen)	23.701	1,2422 €
Actions en compte au 31/12/19	113.187	1,14 €

Pour rappel, avec effet au 3 février 2020, la Société a transféré son contrat de la liquidité à Portzamparc.

X.4.d Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2019, les salariés de la Société détenaient au nominatif 40 040 actions, soit 0,46 % du capital social.

Par ailleurs, certains salariés bénéficient d'actions gratuites ainsi qu'il est exposé ci-après.

X.4.e Bons de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques principales des plans de bons de souscription d'actions (dits « BSA 2 », « BSA 4 » et « BSA 6 »), en place au sein de la Société à la date du présent document.

Type de titres	BSA 2	BSA 4	BSA 6
Date d'assemblée générale	24 mars 2006	12 novembre 2009	26 avril 2016
Date du conseil d'administration	27 mars 2006	2 mars 2011	28 février 2017
Nombre de bons émis, attribués et souscrits en vigueur	1	449.669	61.390
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou être achetées	23.810	44.966	61.390
Date d'expiration	(2)	2 mars 2021(3)	28 février 2027
Prix de souscription ou d'achat	100 €	0,029 €	0,531 €
Modalités d'exercice des bons	-	25% du nombre total de BSA 4 attribués au bénéficiaire à compter du 02/03/2012 et 75% du nombre total de BSA 5 attribués pro rata temporis à compter du 02/03/2012 (par 1/36ème par mois) / Sur la base d'une valorisation de sortie de la Société	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète, et pour la première fois à partir du 28/02/2018, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BSA 6 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 28/02/2017) /48
Prix d'exercice	Prix d'exercice, prime d'émission incluse, de la totalité des actions qui résulteraient de l'exercice du bon, d'un maximum de 250.000 euros	0,17 €	3,54 €
Nombre de BSA exercés à la date du présent rapport	0	278.502	0
Nombre cumulé de bons d'ores et déjà annulés / rendus caduques	0	96.748	0
Dilution maximale en actions et en % issues de l'exercice des BSA (1)	0,27%	0,52%	0,71%

(1) Calcul réalisé sur la base d'un capital non dilué divisé en 8.685.857 actions au 31 décembre 2019. En cas d'exercice de la totalité des BSA en circulation, le capital social serait composé de 8.816.023 actions suite à l'émission des 130.166 actions résultant de l'exercice de l'intégralité des BSA.

(2) Le plan BSA 2 prévoit que le titulaire peut exercer ce bon jusqu'à l'expiration du plus long des trois délais suivants :

- dix (10) ans à compter de l'émission du BSA, ou
- cinq (5) ans à compter de l'admission de tout ou partie des titres de la Société aux négociations sur un marché réglementé européen ou nord-américain, ou
- dans l'hypothèse d'une Trade Sale (définie dans le protocole d'investissement du 29 mars 2006 comme étant un apport de titres ou d'activités par la Société à un tiers ou une fusion), et au cas où le titulaire ne l'exercerait pas à sa seule discrétion, au plus tard à la date de réalisation de ladite Trade Sale. Le BSA 2 devenant caduc de plein droit après la réalisation de la Trade Sale.

(3) Lors de la réunion du Conseil d'administration du 25 février 2016, les plans de BSA 4 ont été modifiés par prorogation de leur période d'exercice.

En ce qui concerne les 339.700 BSA 5 souscrits, leur caducité a été constatée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- lors de la réunion du Conseil d'administration du 26 mars 2019 pour les 175.750 BSA 5, émis et attribués par le Conseil d'administration le 28 février 2013, dès lors que ces BSA 5 n'ont pas été exercés au 28 février 2019, date d'expiration de la période d'exercice ; et
- lors de la réunion du Conseil d'administration du 13 décembre 2019 pour les 163.950 BSA 5, émis et attribués par le Conseil d'administration le 1er octobre 2013, dès lors que ces BSA 5 n'ont pas été exercés au 1er octobre 2019, date d'expiration de la période d'exercice.

X.4.f Bons de souscription d'actions remboursables

La Société a annoncé le 14 juin 2017 (cf. communiqué de presse[1]) la mise en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) au profit de l'ensemble de ses actionnaires.

Cette opération prévoyait l'attribution d'un (1) BSAR par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 4 euros. La parité d'exercice établit que 7 BSAR donnent le droit de souscrire 1 action nouvelle de la Société. L'exercice de la totalité des 8.654.944 BSAR émis et attribués avant neutralisation des actions auto-détenues sur la base du capital donnerait lieu à la création d'un nombre de 1.236.420 actions nouvelles de la Société, soit une augmentation de capital prime d'émission incluse de 4.945.680 euros. Les BSAR étaient exerçables jusqu'au 21 juin 2019 inclus.

[1] http://www.theradiag.com/fr/files/2017/06/CP_-theradiag_lancement_BSAR_14062017_fr.pdf

Au cours de l'exercice 2019, les exercices de BSAR suivants ont pu être constatés :

Date du Conseil d'administration constatant l'exercice des BSAR	Nombre de BSAR	Nombre d'actions	Montant de l'augmentation de capital (nominal)	Montant de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse)
04/02/2019	14	2	3,40 €	8,00 €
	378	54	91,80 €	216,00 €
17/06/2019	203	29	49,30 €	116,00 €
	196	28	47,60 €	112,00 €
	56	8	13,60 €	32,00 €
	231	33	56,10 €	132,00 €
	2.996	428	727,60 €	1.712,00 €
	980	140	238,00 €	560,00 €
	35	5	8,50 €	20,00 €
20/09/2019	126	18	30,60 €	72,00 €
	84	12	20,40 €	48,00 €
	2.002	286	486,20 €	1.144,00 €
	21	3	5,10 €	12,00 €
	371	53	90,10 €	212,00 €
	350	50	85,00 €	200,00€
	959	137	232,90 €	548,00 €
	1.967	281	477,70 €	1.124,00 €
	917	131	222,70 €	524,00 €
	3.430	490	833	1.960,00 €
	651	93	158,10	372,00 €
	8.232	1.176	1.999,20 €	4.704,00 €
	602	86	146,20 €	344,00 €
	2.436	348	591,60 €	1.392,00 €
	819	117	198,90 €	468,00 €
	602	86	146,20 €	344,00 €
TOTAL	**28.658**	**4.094**	**6.959,80 €**	**16.376 €**

Concernant l'augmentation de capital constatée par le Conseil d'administration du 4 février 2019, il est précisé que les exercices constatés sont intervenus le 2 août 2018 et 5 octobre 2018. Ces exercices de bons n'ayant pas été constatés lors d'une réunion du Conseil d'administration tenue en 2018, ils l'ont été dès le premier Conseil de l'exercice suivant.

Lors de sa réunion en date du 20 septembre 2019, le Conseil d'administration a constaté l'augmentation de capital relative aux exercices de BSAR intervenus avant le 21 juin 2019 et la caducité de 8.551.743 BSAR qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'exercice avant le 21 juin 2019, la période d'exercice ayant expiré à cette date.

X.4.g Attributions d'actions gratuites

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 septembre 2018, a constaté la création de 13.609 actions à la suite de l'acquisition définitive de 13.609 actions gratuites représentant une augmentation de capital social de 23.135,30 euros, montants respectivement ramenés à 11.497 actions et 19.544,90 euros par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 4 février 2019 pour tenir compte d'une erreur matérielle.

Lors de sa réunion du 26 mars 2019, le Conseil d'administration a constaté la création de 4.673 actions à la suite de l'acquisition définitive de 4.673 actions gratuites représentant une augmentation de capital d'un montant de 7.944,10 euros.

Lors de sa réunion en date du 17 juin 2019, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2017, a décidé l'attribution de 25.000 actions gratuites au profit d'un salarié de la Société. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 17 juin 2020. Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé une période de conversation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 17 juin 2021. Cette attribution est conditionnée à la réalisation de conditions de performance.
Il n'y a pas eu de distribution d'actions gratuites à des administrateurs durant l'exercice.

X.4.h Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société n'a émis ou attribué aucune option de souscription ou d'achat d'actions.

X.4.i Information sur les dividendes

La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice 2019 et ne prévoit pas de verser de dividendes au cours de sa phase initiale de recherche et développement. Aucun dividende n'a été versé depuis la création de la Société.

XI INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre de ses programmes de recherche et développement, la Société utilise des matières dangereuses et des matériaux biologiques, des solvants et autres produits chimiques. En conséquence, la Société est soumise à des législations et des réglementations en matière d'environnement, de sécurité et de protection des opérateurs régissant l'utilisation, le stockage, la manipulation, le transport, l'émission et la mise au rebut des matières dangereuses, y compris les produits chimiques et biologiques.

XII INFORMATIONS DIVERSES

XII.1 Délais de paiement clients et fournisseurs

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

XII.1.a - Exercice 2018

Solde fournisseurs au 31 décembre 2018 : 555.102 €, se décomposant comme suit :

Date d'échéance	Solde des dettes fournisseurs payables à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs payables à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs payables à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs payables à 120 jours
	490 042 €	62 284 €	2 776 €	0 €

+ Factures non parvenues : 282.614 €

XII.1.b Exercice 2019

	Dettes fournisseurs						Créances clients					
	Article D. 441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
	(A) Tranche de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	174				10	10	121	33	12	8	67	120
Montant total des factures concernées h.t.	714 777				4998	4998	668 569	53 579	2 924	19 280	95 326	171 110
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	5 680 651	0.00%	0.00%	0.00%	0.09%	0.09%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							9 637614	0.56%	0.03%	0.20%	0.99%	1.78%
	(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
	(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce											
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : X						Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : X					
	Les factures fournisseurs non parvenues d'un montant de 143173 € ne figurent pas dans ce tableau.						**Les factures à établir de 220 839 € ne figurent pas dans ce tableau.**					

XII.2 Montant des prêts inter-entreprises

Conformément à l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucun prêt inter-entreprises n'a été fait.

XII.3 Mandats des Commissaires aux comptes

La Société dispose d'un Commissaire aux comptes titulaire ainsi que d'un Commissaire aux comptes suppléant :

- **Commissaire aux comptes titulaire** : Cabinet DELOITTE & ASSOCIES, représenté par M. Benoit PIMONT, situé 185C avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine ; et

- **Commissaire aux comptes suppléant** : Cabinet BEAS, représenté par M. Jean-Paul SEGURET, situé 195 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Les mandats du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2018 aux termes des Dixième et Onzième Résolutions pour une durée de six exercices, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2024 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

XII.4 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme (Directive UE 2015/849)

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que THERADIAG, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, THERADIAG, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

XIII GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

La Société entend adhérer aux principes mentionnés dans le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites élaboré par MiddleNext et paru en septembre 2016. Elle s'efforce d'appliquer les principes du Code de gouvernement d'entreprise précité, tout en tenant compte de son organisation, sa taille et ses moyens ainsi que des règles spécifiques au marché Euronext Growth Paris.

Afin de répondre aux standards de gouvernement d'entreprise que la Société s'est fixée, il a d'ores et déjà été mis en place les éléments décrits ci-dessous.

Règlement intérieur

Le Conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur, dont l'objet est d'arrêter ses règles de fonctionnement, de préciser ses attributions et de déterminer les droits et devoirs des administrateurs en complément des dispositions légales et statutaires applicables.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Administrateurs indépendants

La Société disposait au 31 décembre 2019 d'un administrateur indépendant : Madame Sylvie BRATEL, depuis le 29 mai 2018, dont elle considère qu'elle répondait au 31 décembre 2019 aux critères d'indépendance du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de septembre 2016 à savoir :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur, concurrent, prestataire, ou banquier significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité et ne pas l'avoir été au cours des deux dernières années ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des six dernières années.

Tableau récapitulatif des éléments mis en place par la Société au 31 décembre 2019 :

Recommandations du Code MiddleNext	**S'y conforme**	**Envisage de s'y conformer**	**Considère non appropriée**
I. Le pouvoir de « surveillance »			
R1 : Déontologie des membres du conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X		
R3 : Composition des membres du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil	X		
R4 : Information des membres du conseil	X		
R5 : Réunions du conseil et des comités	X		
R6 : Mise en place de comités	X		
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X		
8 : Choix des administrateurs	X		
R9 : Durée des mandats des membres du conseil	X		
R10 : Rémunération des administrateurs	X		
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil(1)		X	
R12 : Relations avec les « actionnaires »	X		
II. Le pouvoir exécutif			
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R14 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X		
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R16 : Indemnités de départ(2)			X
R17 : Régimes de retraite supplémentaires(2)			X
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X		
R19 : Revue des points de vigilance(1)		X	

(1) La Société n'a pas encore mis en œuvre ces recommandations en raison notamment des modifications récentes de la composition du Conseil d'administration et de l'évolution de sa gouvernance. Elle envisage de mettre ces points à l'ordre du jour lors de sa prochaine réunion du Conseil d'administration.

(2) Compte tenu de l'historique de la Société, de son actionnariat et de sa taille, la mise en place de telles procédures est trop lourde. La Société n'entend donc pas prévoir d'indemnités de départ ni de régime de retraite supplémentaire pour ses dirigeants.

B. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi un rapport sur le gouvernement d'entreprise. Ce rapport mentionne :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de vote supérieure à 10 % d'une société, et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ; et
- le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1.

I LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 décembre 2019 est la suivante :

Nom du dirigeant	Mandat exercé	Durée du mandat	Autres mandats
Monsieur Pierre MORGON	**Président du Conseil d'administration**	Date de renouvellement du mandat : AGOAE du 29 mai 2018 Date d'échéance du mandat : AG 2021 sur les comptes 2020	A l'étranger, Monsieur Pierre Morgon occupe les mandats suivants : - Eurocine Vaccine (Suède) : Président du Conseil d'administration - MRGN Advisors sarl (Suisse) : gérant - Virometix (Suisse) : Président du conseil d'administration - Univercells (Belgique) : Administrateur - Vaccitech (Royaume-Uni) : Administrateur
Madame Fabienne FRANÇOIS	**Directeur Général par intérim du 1er janvier 2019 au 20 janvier 2019(1)**	Date de nomination : Conseil d'administration du 11 décembre 2018 Date d'échéance du mandat : 20 janvier 2019	Néant.
Monsieur Bertrand de CASTELNAU	**Directeur Général depuis le 21 janvier 2019(1)**	Date de nomination : Conseil d'administration du 11 décembre 2018 Date d'échéance du mandat : 20 janvier 2022	Néant.

	Membre du Conseil d'administration depuis le 4 février 2019[2]	Date de cooptation : 4 février 2019 Date de ratification : AGOAE du 16 mai 2019 Date de renouvellement du mandat : AGOAE du 16 mai 2019 Date d'échéance du mandat : AG 2022 sur les comptes 2021	
Monsieur Vincent FERT	**Membre du Conseil d'administration**	Date de renouvellement du mandat : AG du 29 mai 2018 Date d'échéance du mandat : AG 2021 sur les comptes 2020	En France, Monsieur Vincent FERT occupe les mandats suivants : - HalioDX : Président-Directeur général - Administrateur et Membre du bureau du cluster Eurobiomed - Gérant de la société d'investissement Philis SA

Madame Dominique TAKIZAWA	**Membre du Conseil d'administration jusqu'au 16 mai 2019[3]**	Date de cooptation : 28 février 2017 Date de ratification : AGOAE du 27 avril 2017 Date d'échéance du mandat : AG 2019 sur les comptes 2018	En France, Madame Dominique TAKIZAWA occupe les mandats suivants : - Adocia SA : Administrateur et Présidente du comité d'audit - Jacquet Métal services : Censeur depuis le 22 janvier 2020 - Association Lyon Place Financière et Tertiaire (LPFT) : Administrateur, membre du comité d'orientation - Association Lyon Pôle Bourse : Administrateur (au titre de LPFT) - Groupe Mérieux • Transgène SA : Représentant permanent de TSGH et membre du comité d'audit • Institut Mérieux SA : Administrateur salariée • Laboratoire Precilens SAS : Censeur représentant IM Europe A l'étranger, Madame Dominique TAKIZAWA occupe les mandats suivants : - Groupe Mérieux • ABL, Inc. (USA) : Administrateur • Mérieux NutriSciences Corp. (USA) : Administrateur et Présidente du comité d'audit
Monsieur John LI	**Membre du Conseil d'administration jusqu'au 19 septembre 2019[4]**	Date de nomination : AGOAE du 27 avril 2017 Date d'échéance du mandat : AG 2020 sur les comptes 2019	A l'étranger, Monsieur John LI occupe les mandats suivants : - HOB Biotech Group (Suzhou – Chine) : Président du conseil d'administration et Directeur général - HOB Biotech Group (Hong Kong) : Administrateur
Madame Sylvie BRATEL	**Membre indépendant du Conseil d'administration**	Date de nomination : AGOAE du 29 mai 2018 Date d'échéance du mandat : AG 2021 sur les comptes 2020	En France, Madame Sylvie BRATEL occupe les mandats suivants : - Swiss Life Asset Managers France: • Administrateur, • Membre du comité d'audit, - Garantie Évolution 3 : Présidente du Conseil de surveillance, - Opteven assurance : Administrateur et Présidente du comité d'audit

Monsieur Gejia OUYANG	**Membre du Conseil d'administration depuis le 20 septembre 2019[4]**	Date de cooptation : 20 septembre 2019 Date d'échéance du mandat : AG 2020 sur les comptes 2019	A l'étranger, Monsieur Gejia OUYANG occupe les mandats suivants : - Poweready Technologies Ltd (UK) : Administrateur

[1] Lors de sa réunion du 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Bertrand DE CASTELNAU en qualité de Directeur Général de la Société en remplacement de Monsieur Michel FINANCE, dont le mandat a pris fin au 31 décembre 2018. Monsieur Bertrand DE CASTELNAU a pris ses fonctions à compter du 21 janvier 2019. En conséquence, le Conseil d'administration avait nommé Madame Fabienne FRANCOIS, Directrice Administrative et Financière de THERADIAG, en qualité de Directeur Général par intérim du 1er janvier 2019 au 20 janvier 2019.

[2] Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 4 février 2019, Monsieur Bertrand DE CASTELNAU a été coopté en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Madame Dominique COSTANTINI, pour la durée du mandat de sa prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019. Cette nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 16 mai 2019 et son mandat renouvelé.

[3] Madame Dominique Takizawa a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 16 mai 2019 et n'a pas été remplacée.

[4] Monsieur John Li a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 19 septembre 2019. Lors de sa réunion en date du 20 septembre 2019, le Conseil d'administration a coopté, en remplacement de Monsieur John Li, Monsieur Gejia Ouyang pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'en 2020, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir le 14 mai 2020 et le renouvellement de son mandat sera proposé.

II CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les Commissaires aux comptes ont été informés des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce poursuivies ou conclues au cours de l'exercice 2018 et ont établi un rapport spécial, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Conventions réglementées approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention réglementée approuvée au cours d'un exercice antérieur ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les conventions suivantes entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été conclues par la Société :

- un contrat de distribution avec la société HalioDX dont le résident est Monsieur Vincent FERT, administrateur de la Société, pour une durée initiale de 10 ans. La signature de ce contrat a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 4 février 2019 ; et

- un protocole transactionnel avec la société HOB Biotech Group Corp., Ltd dont le Président est Monsieur John LI, alors administrateur. La signature de ce protocole a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 26 mars 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 dernier alinéa du Code de commerce, l'autorisation du Conseil a été dûment motivée et donnée au vu de l'intérêt que présentent ces conventions pour la Société et des conditions financières qui y sont attachées.

Vous serez appelés à statuer sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

III TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières qui ont été consenties au Conseil par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société :

Date des Assemblées Générales	Délégations accordées par les Assemblées générales	Durée de l'autorisation	Plafond global	Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice
18ème Résolution (AGOAE du 27 avril 2017)	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	26 mois*	Montant nominal maximal : 42.500 €**	*Conseil d'administration du 17 juin 2019 :* Attribution de 25.000 actions gratuites au profit d'un salarié de la Société
9ème Résolution (AGOAE du 16 mai 2019)	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce	18 mois	10% du capital social	Néant
10èmeRésolution (AGOAE du 16 mai 2019)	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 7.500.000 € Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 7.500.000 €	Néant
19èmeRésolution (AGOAE du 16 mai 2019)	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	18 mois	10% du capital social	Néant

*Cette délégation était en vigueur au cours de l'exercice 2019 jusqu'au 27 juin 2019.

**Le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 5.780.000 € de nominal (20ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2017).

IV MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 11 décembre 2018, de nommer un nouveau Directeur Général[2] et ainsi de maintenir la dissociation entre les fonctions de Président et de Directeur Général.

* * *

En conclusion, nous souhaitons que les diverses résolutions proposées emportent votre approbation, à l'exception de la 16ème résolution, et espérons que vous voudrez bien donner aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 relatifs à la Société.

Nous vous invitons ainsi, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter l'ensemble des résolutions soumises à votre vote, à l'exception de la 16ème résolution.

Le Conseil d'Administration

[2] Se référer au paragraphe I.2.h du présent rapport

THERADIAG

Société Anonyme

14, rue Ambroise Croizat

77183 Croissy-Beaubourg

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

THERADIAG

Société Anonyme

14, rue Ambroise Croizat

77183 Croissy-Beaubourg

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société THERADIAG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société THERADIAG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le paragraphe « I - Frais de recherche et développement » de la note 2 - Principes, règles et méthodes comptables de l'annexe expose la méthode de comptabilisation et d'évaluation des frais de recherche et développement figurant à l'actif du bilan. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette méthode et du caractère approprié de l'information figurant dans l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 17 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 avril 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benoit PIMONT

Theradiag SA
14 rue Ambroise Croizat
77183 CROISSY-BEAUBOURG
01 64 62 10 12

Theradiag
INNOVATION FOR BIOTHERAPIES

Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2019

© Sage

Bilan

© Sage

Bilan Actif

Theradiag SA

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 23/03/20
Tenue de compte Euro

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	3 925 267	2 268 811	1 656 456	1 215 072
Concession, brevets et droits similaires	1 718 873	1 552 881	165 992	89 564
Fonds commercial	390 269	390 269		
Autres immobilisations incorporelles	6 518	4 786	1 732	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	11 987		11 987	
TOTAL immobilisations incorporelles :	**6 052 913**	**4 216 747**	**1 836 167**	**1 304 635**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 443 196	1 346 476	96 719	112 530
Autres immobilisations corporelles	660 319	500 538	159 780	195 724
Immobilisations en cours	43 750		43 750	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**2 147 264**	**1 847 015**	**300 250**	**308 254**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 499 230	2 499 230		
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	371 248	99 013	272 235	261 476
TOTAL immobilisations financières :	**2 870 478**	**2 598 243**	**272 235**	**261 476**
ACTIF IMMOBILISÉ	**11 070 655**	**8 662 004**	**2 408 651**	**1 874 365**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	584 981		584 981	544 396
Stocks d'en-cours de production de biens	500 811		500 811	485 206
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	192 798		192 798	187 208
Stocks de marchandises	621 227		621 227	608 809
TOTAL stocks et en-cours :	**1 899 817**		**1 899 817**	**1 825 620**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 102 219	102 696	999 523	1 140 874
Autres créances	378 640	29 661	348 979	381 847
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**1 480 859**	**132 357**	**1 348 502**	**1 522 721**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 899 528		2 899 528	3 418 957
Charges constatées d'avance	206 498		206 498	280 201
TOTAL disponibilités et divers :	**3 106 026**		**3 106 026**	**3 699 158**
ACTIF CIRCULANT	**6 486 703**	**132 357**	**6 354 345**	**7 047 499**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				729
TOTAL GÉNÉRAL	**17 557 358**	**8 794 361**	**8 762 997**	**8 922 593**

© Sage

Bilan Passif

Theradiag SA

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 23/03/20
Tenue de compte Euro

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	14 765 957	14 751 148
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	10 542 151	10 540 808
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(20 260 988)	(19 475 317)
Résultat de l'exercice	348 909	(785 672)
TOTAL situation nette :	**5 396 028**	**5 030 968**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	**5 396 028**	**5 030 968**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 134 233	1 396 178
AUTRES FONDS PROPRES	**1 134 233**	**1 396 178**
Provisions pour risques	14 000	275 021
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**14 000**	**275 021**
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	211 356	21 874
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	**211 356**	**21 874**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	953 913	850 630
Dettes fiscales et sociales	961 184	1 189 086
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	87 490	158 836
TOTAL dettes diverses :	**2 002 587**	**2 198 552**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	**2 213 943**	**2 220 426**
Ecarts de conversion passif	4 793	
TOTAL GÉNÉRAL	**8 762 997**	**8 922 593**

© Sage

Compte de Résultat

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

Theradiag SA

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 23/03/20
Tenue de compte Euro

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises	2 119 427	675 383	2 794 810	2 363 422
Production vendue de biens	2 648 702	3 578 740	6 227 442	5 824 769
Production vendue de services	84 249	531 114	615 362	723 321
Chiffres d'affaires nets	**4 852 378**	**4 785 236**	**9 637 614**	**8 911 512**
Production stockée			21 195	(6 378)
Production immobilisée			854 492	572 183
Subventions d'exploitation			166 781	39 379
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			141 440	29 076
Autres produits			25 535	29 435
PRODUITS D'EXPLOITATION			**10 847 056**	**9 575 207**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			2 187 086	1 845 404
Variation de stock de marchandises			263 060	(221 469)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			807 838	576 112
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(40 585)	68 690
Autres achats et charges externes			2 685 727	2 660 813
TOTAL charges externes :			**5 903 124**	**4 929 550**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			173 993	156 217
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 988 485	2 878 950
Charges sociales			1 481 466	1 514 648
TOTAL charges de personnel :			**4 469 951**	**4 393 598**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			545 753	576 753
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			4 337	48 343
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			**550 089**	**625 096**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			372 345	188 246
CHARGES D'EXPLOITATION			**11 469 503**	**10 292 706**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(622 447)**	**(717 499)**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Theradiag SA

Période du	01/01/19	au 31/12/19
Edition du	23/03/20	
Tenue de compte	Euro	

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(622 447)**	**(717 499)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 386	9 824
Reprises sur provisions et transferts de charges	62 711	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	75 097	**9 824**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	64	113 859
Intérêts et charges assimilées	60 585	59 587
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	60 649	**173 446**
RÉSULTAT FINANCIER	**14 448**	**(163 622)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(608 000)**	**(881 121)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	397 591	86 751
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 373 029	636 291
	1 770 619	**723 042**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	481 310	693 656
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	612 718	36 772
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 917	175 004
	1 095 945	**905 433**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**674 674**	**(182 391)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(282 234)	(277 840)
TOTAL DES PRODUITS	**12 692 772**	**10 308 073**
TOTAL DES CHARGES	**12 343 863**	**11 093 745**
BÉNÉFICE OU PERTE	**348 909**	**(785 672)**

© Sage

Annexe

© Sage

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1. Evènements marquants de la période

Deux accords avec la société britannique Immunodiagnostics Systems (IDS)-avril 2019

Theradiag a signé un accord avec IDS, fabricant spécialisé dans les kits de tests diagnostiques et d'instruments pour le marché clinique. Ce partenariat permet la commercialisation par IDS des kits de la gamme TRACKER® dans 33 pays et l'accès de Theradiag à l'automate de dernière génération à chargement continu, l'IDS-i10®. En novembre 2019, la Société a annoncé avoir réalisé le marquage CE de cet automate rebaptisé l'i-Track10® et sa déclaration de mise sur le marché auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Conclusion d'un accord avec HalioDx aux Etats-Unis – mai 2019

Theradiag a signé un contrat avec un nouveau partenaire aux Etats-Unis, HalioDx, afin de renforcer la commercialisation de sa gamme de tests de monitoring des biothérapies. Cet accord favorise une approche directe d'un certain nombre de parties prenantes. Afin de répondre spécifiquement aux besoins de ce marché et de renforcer la marque Theradiag aux Etats-Unis, la gamme de tests a été rebaptisé OptimAbs™ by Theradiag.

Conclusion de trois contrats de distribution en Asie

Theradiag a renforcé sa présence en Asie grâce à la signature de trois nouveaux contrats de distribution au sein du « greater China » : Chine, Hong-Kong-Macao et Taïwan. Ces acteurs distribueront ses principaux tests de monitoring des biothérapies de la gamme TRACKER, à partir de janvier 2020. En Chine, le rapprochement avec Hongquan Medical Technology permettra à Theradiag de coopérer d'une manière non exclusive avec un spécialiste des maladies inflammatoires chroniques unique, bénéficiant de son expertise dans les domaines de la gastroentérologie et des maladies Inflammatoires Intestinales (IBD). A Hong-Kong et Macao, Theradiag se rapprochera de l'une des plus importantes entreprises pharmaceutiques, Hindwing, pour commercialiser de manière exclusive ses produits et aura accès à des hôpitaux de référence en Chine et en Asie. A Taïwan, Theradiag s'associera de manière exclusive avec Medtri, l'un des leaders spécialisés dans les technologies médicales.

Transaction entre Theradiag et son partenaire Hob Biotech mettant un terme définitif à leurs accords commerciaux

En 2015, Theradiag et HOB Biotech ont signé plusieurs accords relatifs à une coopération commerciale entre les deux sociétés. En raison de difficultés dans la mise en œuvre de cette coopération, Théradiag n'a pas été en mesure de distribuer en Europe les produits convenus, ni de commercialiser ses réactifs en Chine.
En conséquence, Theradiag a entamé en 2018 une procédure judiciaire à Singapour contre HOB Biotech.
En contrepartie de la renonciation par Theradiag à l'action contentieuse , le protocole transactionnel stiplue que HOB Biotech verse à Theradiag , à titre de règlement final de tout montant qui pourrait être réclamé , un montant global de six cent cinquante mille euros (650 000 €) incluant le rachat des instruments que Theradiag avait acheté à HOB Biotech. Ce montant a été versé par HOB Biotech immédiatement après la signature du protocole transactionnel et Theradiag a retiré son action judiciaire.
En conséquence, Theradiag et HOB Biotech ne sont définitivement plus liées par les obligations de leurs accords de 2015. L'impact net de cet accord sur le résultat 2019 est positif de 756 k€ sans prendre en compte la reprise de provision pour risques et charges de 260 k€ au titre de ce litige dont 30 k€ ont été utilisés sur 2019.

2. Principes, Règles & Méthodes Comptables

Les comptes de la société THERADIAG SA ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (Articles L.123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (Règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016).
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 1 à 5 ans
- Brevets, licences d'exploitation : 20 ans
- Frais de recherche & développement : 5 ans

Le fonds commercial qui a pour origine la reprise du fonds de commerce de la société ADI en 1994 est déprécié à 100% depuis l'exercice 2012.

La diminution des frais de développement pour 574 K€ (en valeur brute) et la reprise de la provision pour dépréciation de ces dernières pour un montant équivalent a été constatée suite à la résolution du litige HOB.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériels et outillages : 5 à 8 ans ;
- Installations générales et agencements : 5 à 8 ans ;
- Matériels de transport : 3 à 5 ans ;
- Matériels de bureau et informatique : 3 à 10 ans.

c) Immobilisations financières

Titres de participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. A la clôture de chaque exercice, la valeur d'usage de chaque ligne est appréciée sur la base des capitaux propres, des résultats de la filiale et des perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres détenus par la société correspondent :

- Aux titres de la filiale Prestizia pour 2 499 230 €.

Etant donné la décision de liquidation de Prestizia, une provision de 100% du montant des titres Prestizia est restée comptabilisée sur l'exercice.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent :

- à des dépôts auprès du Factor (CM- CIC Factor) et aux dépôts de garantie auprès de bailleurs dans le cadre de la location des locaux utilisés par la Société.
- au contrat de liquidité réparti entre espèces pour 3 925.44 € et actions propres pour 129 033.18 €, nets de provisions.

d) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sur emprunts sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours

du jour, ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

e) **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les autres créances comprennent la valeur du Crédit d'Impôt Recherche qui est enregistrée à l'actif sur l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles ont été engagées.

f) **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur en Euros à la date de leur opération.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur en euros au 31 décembre.
Les valeurs des dettes en dollars ne justifient plus une couverture de change.
La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours des devises à la clôture est portée au bilan dans les postes respectifs d'« Ecarts de conversion ».
Les pertes latentes de change (écarts de conversion actifs) font l'objet d'une provision pour risques d'un montant équivalent.

g) **Subventions et avances conditionnées**

Les avances conditionnées reçues dans le cadre de projets menés par l'équipe Recherche & Développement sont enregistrées, à réception de la trésorerie, dans le compte de bilan au passif « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les subventions sont reconnues en produits au moment de leur versement dès qu'il n'y a aucun doute sur leur nature de subvention.

h) **Provisions pour risques et charges**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus dans l'exercice rendent probables et dont l'objet est défini. Leur montant est quantifiable mais leur réalisation ou l'échéance sont incertains.

i) **Emprunts**

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'acquisition d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge sur la période à laquelle l'emprunt a été constitué.
Les intérêts courus à payer sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu par le contrat.

j) **Indemnités de départ à la retraite**

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont ceux qui ont été calculés au 31 décembre 2019.
Ils sont évalués, selon une méthode actuarielle, en prenant les hypothèses suivantes :

- Evolution des salaires, toutes catégories d'emploi confondues : 0%
- Age de départ à la retraite : âge légal
- Taux de charges sociales patronales :
  - Cadres : 48 %
  - Agents de maitrise : 42 %
  - Non cadre : 37 %
- Turn over moyen : 9 %
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Taux d'actualisation : taux Iboxx : 0.77 %

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions comptabilisées mais figurent dans les engagements hors bilan.

k) Chiffre d'affaires

La société commercialise des kits de diagnostic (produits IVD et Théranostique) à destination des laboratoires d'analyses médicales en ville et dans les hôpitaux. Il existe trois types de revenus :

- Les ventes de marchandises : THERADIAG distribue des kits de diagnostic aux laboratoires d'analyses médicales et aux hôpitaux, acquis auprès de fournisseurs étrangers (SAVYON, ASURAGEN...). Les produits sont reçus de fournisseurs à l'entrepôt de THERADIAG et stockés avant d'être revendus chez les clients finaux. Le fait générateur de la vente est la réception des marchandises par le client, sauf exception
- Les ventes « In-House » : THERADIAG fabrique et distribue ses propres kits de diagnostic à destination des laboratoires d'analyses médicales et des hôpitaux.
  Le fait générateur de vente (sauf exception) est l'expédition des produits fabriqués vers le client.
- Les services facturés sont :
  - La prestation, à certains clients, de maintenance des machines mises à leur disposition ou vendues par THERADIAG ;
  - Des prestations de recherche et de développement, d'industrialisation, de mise en place de kits de diagnostic et de formation à leur utilisation par des laboratoires clients.

  La réalisation effective de la prestation constitue le fait générateur de la comptabilisation de la vente.

l) Frais de recherche et développement

Le traitement comptable des frais de recherche et développement est le suivant :

- Les dépenses de recherche et développement découlant de l'application des résultats de la recherche à la production de produits ou de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation, si la société peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit (ou du procédé) et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.
- Les dépenses de recherche et développement qui n'entrent pas dans le cadre énoncé au point précédent, sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses portées à l'actif comprennent le coût des matières, de la main d'œuvre directe et des frais généraux directement rattachables au projet, diminuées du cumul des amortissements.
Le montant activé à ce titre au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 s'élève à 854 492 €.
Ces frais activés seront amortis sur une durée de cinq ans, durée expliquée par le temps minimum estimé d'exploitation des développements. L'amortissement débute à compter de la date de la 1ère vente des biens issus du développement.
L'évaluation des projets activés est révisée annuellement afin de s'assurer que ces critères d'activation demeurent réunis ainsi que la capacité de ces immobilisations à générer des avantages économiques futurs égaux ou supérieurs aux dépenses engagées.

m) Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement, outre les gains et pertes de change, aux charges d'intérêts et commissions sur factor.

n) Crédit impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est comptabilisé dans les comptes de la société au compte de résultat au crédit du poste « impôt sur les sociétés ».
Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, le produit d'impôt relatif au CIR est de 282 234 €.

o) Autres informations

Concernant le tableau relatif aux provisions inscrites au bilan, les dotations ont été constatées en résultat d'exploitation. Les reprises ont été constatées en résultat exceptionnel excepté la reprise sur les immobilisations financières en résultat financier et la reprise de 138 K€ sur les clients en résultat d'exploitation. Concernant les reprises 357 K€ n'ont pas été utilisées. La quasi intégralité des reprises (exceptée la reprise sur les

immobilisations financières et les "autres provisions pour dépréciation") a été constatée en lien avec la résolution du litige HOB.
Transactions significatives conclues avec des parties liées à des conditions non normales : Néant

3. Evènements postérieurs à la clôture

Exposition de Theradiag aux incidences de l'épidémie de coronavirus

Les conséquences potentielles de l'épidémie actuelle de Covid-19 (dit "Coronavirus") sur l'activité de Theradiag ont été identifiées, analysées et qualifiées. A mi-mars, concernant l'approvisionnement, l'impact estimé restait limité. La société dispose toujours à ce stade d'un stock de marchandises et de produits finis de plusieurs mois. Concernant les ventes, l'impact est directement lié à l'évolution de la situation économique et sanitaire, et notamment à l'accès aux établissements hospitaliers clients de Theradiag, tant en France qu'à l'international. De plus, conformément aux recommandations gouvernementales, la Société a mis en place toutes les mesures prescrites pour ses collaborateurs, en particulier pour certains d'entre eux le télétravail, là où il peut s'appliquer. Un plan de continuité d'activité a été décidé et est appliqué depuis le 17 mars 2020. L'activité de Theradiag a été organisée afin de garantir une activité minimale de production, de gestion des commandes, d'expéditions et de service client 'Hotline'.
La société continue de suivre l'évolution de la situation avec la plus grande attention et s'adapte aux recommandations du Gouvernement.

Absorption de Prestizia par Theradiag

Theradiag a absorbé juridiquement sa filiale à 100 % par voie de Transmission Universelle de Patrimoine avec effet au 10 janvier 2020. L'actif net de la filiale étant positif à la date de l'opération, il n'a pas été constaté de provision pour mali de fusion sur l'exercice 2019.

Marquage CE des quatre premiers kits de tests i-Tracker® de la gamme TRACKER®

Theradiag a annoncé le 9 mars 2020 que le marquage CE de ces quatre premiers kits i-Tracker® est désormais effectué et que leur mise sur le marché a été déclarée auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Ces kits Infliximab et Adalimumab sont validés à la fois sur les molécules princeps et sur les biosimilaires.
Theradiag prévoit de progressivement poursuivre les développements et marquages CE des produits i-Tracker® sur la gamme LISA Tracker®.

Immobilisations

Theradiag SA

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 23/03/20
Tenue de compte Euro

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	3 661 689		837 826
Autres immobilisations incorporelles	1 989 067		138 580
TOTAL immobilisations incorporelles :	**5 650 755**		**976 406**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	1 437 861		28 334
Installations générales, agencements et divers	439 713		4 131
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	204 417		12 058
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			43 750
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**2 081 991**		**88 273**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 499 230		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	422 471		4 418
TOTAL immobilisations financières :	**2 921 701**		**4 418**
TOTAL GÉNÉRAL	**10 654 447**		**1 069 096**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement		574 248	3 925 267	
Autres immobilisations incorporelles			2 127 647	
TOTAL immobilisations incorporelles :		**574 248**	**6 052 913**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels		23 000	1 443 196	
Inst. générales, agencements et divers			443 844	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			216 474	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			43 750	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		**23 000**	**2 147 264**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			2 499 230	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		55 640	371 248	
TOTAL immobilisations financières :		**55 640**	**2 870 478**	
TOTAL GÉNÉRAL		**652 888**	**11 070 655**	

© Sage

Amortissements

Theradiag SA

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 23/03/20
Tenue de compte Euro

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	2 446 617	396 442	574 248	2 268 811
Autres immobilisations incorporelles	1 899 503	48 433		1 947 936
TOTAL immobilisations incorporelles :	**4 346 120**	**444 874**	**574 248**	**4 216 747**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	1 325 331	50 662	14 758	1 346 476
Inst. générales, agencements et divers	260 288	39 061		299 350
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	188 117	13 071		201 189
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	**1 773 737**	**102 795**	**14 758**	**1 847 015**
TOTAL GÉNÉRAL	**6 119 857**	**547 669**	**589 006**	**6 063 761**

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

© Sage

Contrat de liquidités

Theradiag SA Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

au 31 décembre 2019

N° compte	Libellé	Valeurs brutes				Dépréciations				Valeurs nettes	
		Ouverture	Acquisitions	Cessions	Clôture	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture	Ouverture	Clôture
27-6100	Créances diverses	1 082	26 999	29 842	3 925	0	0	0	0	1 082	3 925
27-7100	Actions propres et BSAR	269 360	26 999	68 313	228 046	160 995	0	61 982	99 013	108 365	129 033

Provisions Inscrites au Bilan

Theradiag SA

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 23/03/20
Tenue de compte Euro

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	275 021		261 021	14 000
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	**275 021**		**261 021**	**14 000**
Prov. sur immobilisations incorporelles	964 517		574 248	390 269
Prov. sur immobilisations corporelles	14 758		14 758	
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	2 499 230			2 499 230
Prov. sur autres immo. financières	160 995	0	61 982	99 013
Provisions sur stocks et en cours	332 109		332 109	
Provisions sur comptes clients	364 319	4 337	265 960	102 696
Autres provisions pour dépréciation	93 282		63 622	29 661
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**4 429 211**	**4 337**	**1 312 678**	**3 120 869**
TOTAL GÉNÉRAL	**4 704 232**	**4 337**	**1 573 700**	**3 134 869**

© Sage

État des Échéances des Créances et Dettes

Theradiag SA

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 23/03/20
Tenue de compte Euro

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	371 248		371 248
TOTAL de l'actif immobilisé :	**371 248**		**371 248**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	111 237		111 237
Autres créances clients	990 982	990 982	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	20 000	20 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	282 234	282 234	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	39 052	39 052	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	29 661	29 661	
Débiteurs divers	7 693	7 693	
TOTAL de l'actif circulant :	**1 480 859**	**1 369 622**	**111 237**
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	206 498	206 498	
TOTAL GÉNÉRAL	**2 058 606**	**1 576 120**	**482 486**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	211 356	56 495	154 860	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	953 913	953 913		
Personnel et comptes rattachés	528 768	528 768		
Sécurité sociale et autres organismes	391 101	391 101		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	41 315	41 315		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	85 200	85 200		
Autres dettes	1 642	1 642		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	**2 213 295**	**2 058 435**	**154 860**	

© Sage

Charges à Payer

Theradiag SA

Période du	01/01/19	au 31/12/19
Edition du	23/03/20	
Tenue de compte	Euro	

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	143 173
Dettes fiscales et sociales	678 479
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	**821 652**

© Sage

Produits à Recevoir

Theradiag SA

Période du	01/01/19	au 31/12/19
Edition du	23/03/20	
Tenue de compte	Euro	

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	220 839
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	2 900
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	**223 740**

© Sage

Charges et Produits Constatés d'Avance

Theradiag SA

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 23/03/20
Tenue de compte Euro

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	206 498	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	**206 498**	

© Sage

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

Theradiag SA

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 23/03/20
Tenue de compte Euro

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	281 320	77-1000
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion (résolution litige HOB)	116 270	77-1800
Reprise de provisions pour risque et charge (résolution litige HOB)	720 401	78-7500
Reprise de provisions pour dépréciation (Hob Biotech)	589 006	78-7600
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes courants	63 621	78-7600
TOTAL	**1 770 619**	

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	282 850	67-1000
Autres charges exceptionnelles	198 460	67-1800
Valeur comptable des immos cédées (lié au litige HOB)	574 248	67-5200
Mali de cession actions propres	38 470	67-8300
Dotations aux provisions/dépréciations pour risque exceptionnels (Hob Biotech)	1 917	68-7100
TOTAL	**1 095 945**	

© Sage

Engagements Financiers

Theradiag SA

Période du	01/01/19	au 31/12/19
Edition du	23/03/20	
Tenue de compte	Euro	

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
En cours Factor	829 730
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	280 928
Baux commerciaux : loyers annuels du 01/01/2020 au 31/12/2023	1 147 788
[illegible]	[illegible]

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
TOTAL	

© Sage

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

Theradiag SA

Période du	01/01/19	au 31/12/19
Edition du	23/03/20	
Tenue de compte	Euro	

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Distribution	2 794 810
In House	6 842 805
TOTAL	**9 637 614**

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
France	4 852 378
Export	4 785 236
TOTAL	**9 637 614**

© Sage

Crédit-Bail

Theradiag SA

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 23/03/20
Tenue de compte Euro

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			501 181		501 181
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs			73 749		73 749
- dotations de l'exercice			81 257		81 257
TOTAL			**346 175**		**346 175**
REDEVANCES PAYÉES :					
- cumuls exercices antérieurs			75 862		75 862
- dotations de l'exercice			83 394		83 394
TOTAL			**159 256**		**159 256**
REDEV. RESTANT À PAYER :					
- à un an au plus			114 796		114 796
- à plus d'un an et cinq ans au plus			238 511		238 511
- à plus de cinq ans					
TOTAL			**353 307**		**353 307**
VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus			611		611
- à plus d'un an et cinq ans au plus			4 396		4 396
- à plus de cinq ans					
TOTAL			**5 008**		**5 008**
Mont. pris en charge dans l'exercice			95 349		95 349
Rappel : Redevance de crédit bail					95 349

© Sage

Liste des Filiales et Participations

Theradiag SA

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 23/03/20
Tenue de compte Euro

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAN avant affecta° resultat	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeurs comptables titres détenus Brute	Valeurs comptables titres détenus Nette	Prêts & avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société au cours exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)										
Prestizia	657 692	(719 240)	100	2 499 230		29 661			(11 872)	
2. participations (10 à 50% du capital détenu)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPAT°										
1. filiales non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										
2. participations non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										

© Sage

Avances conditionnées

Theradiag SA

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 23/03/20
Tenue de compte Euro

RUBRIQUES	Montant garanti
Avances conditionnées	
TOTAL	1 134 233

	31/12/2019	31/12/2018
Avance PISI (projet Tracker) :	927 553	962 747
Avance BPI (projet Carena) :	206 680	433 431

© Sage

Tableau de variation des capitaux propres

Theradiag SA

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 23/03/20
Tenue de compte Euro

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	14 751 148	14 809		14 765 957
Primes liées au capital social	10 540 808	9 287	7 944	10 542 151
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	(19 475 317)	(785 672)		(20 260 988)
Résultat de l'exercice	(785 672)	348 909	(785 672)	348 909
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	**5 030 967**	**(412 667)**	**(777 728)**	**5 396 028**

© Sage

Instruments dilutifs

Theradiag SA

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Instruments	Nombre d'instruments exerçables au 31/12/2019	Nombre maximal d'actions potentielles de 1,70 euro de valeur nominale chacune (1)	Dilution potentielle sur la base du nombre d'actions existantes au 31/12/2019 (2)	Dilution potentielle sur la base du nombre d'actions potentielles total (3)
BSA 2	1	23 810	0.27%	0.27%
BSA 4	449 669	44 966	0.52%	0.51%
BSA 6	61 390	61 390	0.71%	0.69%
Actions gratuites (4)	25 000	25 000	0.29%	0.28%
Nombre total d'actions nouvelles à provenir des instruments donnant accès au capital		**155 166**	**1.79%**	**1.76%**

(1) ceci, en application de la 5ème résolution adoptée par l'Assemblée des actionnaires du 29 mai 2012 qui prévoit les modalités d'ajustement des parités pour les titulaires de BSA, d'options de souscription d'actions et des actions gratuites

(2) en tenant compte d'un capital divisé en: 8 685 857 actions de 1,70 € de valeur nominale chacune au 31/12/2019

(3) en tenant compte d'un capital potentiel divisé en : 8 841 023 actions de 1,70 € de valeur nominale chacune au 31/12/2019

(4) l'Assemblée générale des actionnaires en date du 27 avril 2017 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet d'attribuer un nombre maximum de 25.000 actions gratuites de 1,70 euro de valeur nominale au profit de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel.

Ladite délégation de compétence a été mise en oeuvre par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 17 juin 2019, lequel a attribué 25.000 actions gratuites au profit d'un bénéficiaire qu'il a désigné.

Composition du Capital Social

Theradiag SA

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 23/03/20
Tenue de compte Euro

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	8677146	1,7
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	8711	1,7
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	8685857	1,7

2 . Attribution actions gratuites en 2019 : 4 673
2 . Exercice BSAR en 2019 : 4 038

© Sage

Répartition du capital social et droits de vote

Theradiag SA **Période du 01/01/2019 au 31/12/2019**

A la connaissance de la société, au 31/12/2019, les actions composant le capital et droits de vote se répartissent de la façon suivante :

Au 31 décembre 2019	Nombre total d'actions	% du capital	Nombre total de droits de vote	% des droits de vote
Hob Biotech Group	741 056	8,5 %	1.482.112	15,5 %
Management	21 972	0,3 %	41.363	0,4 %
Autres actionnaires	7 922 829	91,2 %	8 051 913	84,1 %
Total	**8 685 857**	**100,0 %**	**9 575 388**	**100,0 %**

Dans le tableau ci-dessus, le nombre total des droits de vote et les pourcentages de droits de vote sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote telles que les actions auto-détenues.

Déficits reportables

Theradiag SA

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

en €	31/12/2019	31/12/2018
Déficits reportables	34 387 829	37 015 164

Effectif Moyen

Theradiag SA

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 23/03/20
Tenue de compte Euro

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	31.6	
Agents de maîtrise et techniciens	21.41	
Employés	6.9	
Ouvriers		
TOTAL	**59.91**	

© Sage

Stocks

Theradiag SA Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des stocks par nature d'activité

STOCKS PAR NATURE D'ACTIVITE	Montant
In House	1 278 590
Négoce	621 227
Total	**1 899 817**

Rémunération des dirigeants

Theradiag SA **Période du 01/01/2019 au 31/12/2019**

Poste	Nature	en euros
Dirigeant	Rémunération	202 468
Administrateurs	Jetons de présence	83 000

Honoraires des CAC
Theradiag SA

en €	31/12/2019
Vérification des comptes	37 783
Autres vérifications légales	
Total	**37 783**